

## Guide pour la poursuite des études

à l'intention des étudiants déjà inscrits au CRLA

Étapes obligatoires :

1° le paiement des frais de session

2° l'inscription obligatoire aux cours

Pour toutes questions ou problèmes, veuillez contacter le registrariat par courriel : [assomption.registrariat@cegep-lanaudiere.qc.ca](mailto:assomption.registrariat@cegep-lanaudiere.qc.ca) ou par MIO à : Assomption registrariat.

### MESSAGES IMPORTANTS

- Il sera impossible de vous inscrire à vos cours pour la session d'hiver 2023 si vous avez un solde impayé.
- Votre inscription ne sera confirmée que lorsque vous aurez obtenu un numéro de confirmation.
- Il est de votre responsabilité de procéder à votre inscription, et ce, même si vous êtes en stage.

# ÉTAPE 1: PAIEMENT DES FRAIS DE SCOLARITÉ

Une pénalité  
de 30\$  
s'appliquera  
pour tout  
paiement reçu  
après le  
31 octobre  
2022

MONTANT À ACQUITTER :

**231.50\$**

\*Contribution volontaire à la Fondation du CRLA :

10 \$

DATE LIMITE DE PAIEMENT :

**31 octobre 2022**

DEUX MODES DE PAIEMENT :

1. En ligne, via Omnivox, AVANT 23 h 59, le 31 octobre 2022

- ⇒ Carte Visa
- ⇒ Carte Mastercard
- ⇒ Carte de crédit prépayée

2. Au comptoir du registrariat (local F-228) AVANT 16 h, le 31 octobre 2022

- ⇒ Argent comptant
- ⇒ Carte de débit
- ⇒ Carte Visa
- ⇒ Carte Mastercard
- ⇒ Carte de crédit prépayée
- ⇒ Chèque certifié ou mandat poste au nom du  
*Cégep régional de Lanaudière à L'Assomption*

**\*\*\* Les chèques personnels ne sont pas acceptés \*\*\***



MESSAGE IMPORTANT

Votre admission et votre cheminement scolaire sont régis par le *Règlement sur l'admission (No. 6)*  
et le *Règlement sur la réussite scolaire (No. 11)*

# Droits et frais

## Hiver 2023

Les droits d'inscription touchent les actes administratifs, reliés à la consignation des informations concernant le cheminement scolaire. Ils couvrent l'annulation de cours, l'attestation de fréquentation requise par la loi, les bulletins, les modifications de choix de cours, les reçus officiels pour fins d'impôts et la révision de note.

Les droits afférents couvrent les services complémentaires à l'enseignement tels que l'accueil dans les programmes d'études, l'information scolaire et professionnelle, le service d'orientation, la carte d'identité et le guide étudiant.

Les droits de toute nature couvrent les services aux étudiants et à la vie étudiante. On y retrouve généralement les activités culturelles, sportives et communautaires, l'encadrement pour l'aide financière, les assurances collectives, les services de santé, sociaux et psychologiques et le placement et insertion au marché du travail.

Des frais de cotisation pour l'Association des étudiantes et des étudiants sont aussi perçus au nom de l'Association conformément à l'article 56 de la Loi sur l'accréditation et le financement des associations d'élèves ou d'étudiants.

Suite au référendum tenu par votre association étudiante, vous trouverez sur votre facture une prime reliée à l'assurance collective ainsi qu'au programme d'aide aux étudiants. Pour plus d'information : [assocrla@gmail.com](mailto:assocrla@gmail.com), 1 877 976-2567, [etudiant@planmajor.ca](mailto:etudiant@planmajor.ca), <http://www.planmajor.ca/fr/associations/agecrla>.



Le Cégep vous offre la possibilité de contribuer à son développement via une contribution volontaire de 10 \$ à la Fondation du Cégep. La Fondation remet annuellement 5000 \$ aux étudiants dans le besoin, 10 000 \$ en bourses et 20 000 \$ en soutien à des projets étudiants. La Fondation participe activement à la réalisation de grands projets qui contribuent à l'essor de votre Cégep. Ces attributions sont rendues possibles grâce aux engagements des membres du personnel, des étudiants et du milieu corporatif.

### MESSAGE IMPORTANT

Votre admission et votre cheminement scolaire sont régis par le *Règlement sur l'admission (No. 6)* et le *Règlement sur la réussite scolaire (No. 11)*

# Droits et frais

## Hiver 2023

	ÉTUDIANTE ET ÉTUDIANT À TEMPS PLEIN	MODALITÉS DE REMBOURSEMENT EN CAS DE DÉSINSCRIPTION		
		AVANT LE DÉBUT DES COURS	APRÈS LE DÉBUT DES COURS, MAIS <u>AVANT</u> LE 15 FÉVRIER 2023	À COMPTER DU 15 FÉVRIER 2023
Droits d'inscription	20 \$	20 \$	10 \$	0 \$
Droits afférents aux services de l'enseignement	25 \$	25 \$	12,50 \$	0 \$
Droits de toute nature	86 \$	86 \$	43 \$	0 \$
Cotisation Association étudiante	15 \$	15 \$	0 \$	0 \$
Droits d'auteur	5,50\$	5,50 \$	2,75 \$	0 \$
<a href="#">Plan Major – Assurance</a>	52 \$	52 \$	0 \$	0 \$
Plan Major – PAE	18 \$	18 \$	0 \$	0 \$
<b>SOUS-TOTAL</b>	<b>221.50 \$</b>	<b>221.50 \$</b>	<b>68.25 \$</b>	<b>0 \$</b>
Contribution volontaire à la Fondation du CRLA	10 \$	10 \$	0 \$	0 \$
<b>TOTAL</b>	<b>231.50 \$</b>	<b>231.50 \$</b>	<b>68.25 \$</b>	<b>0 \$</b>

	ÉTUDIANTE ET ÉTUDIANT À TEMPS PARTIEL
Droits d'inscription	5 \$ / cours
Droits afférents aux services de l'enseignement	6 \$ / cours
Droits de toute nature	21.50 \$ / cours
Cotisation Association étudiante	15 \$
Droits d'auteur	5,50 \$
Droits de scolarité	2 à 20 \$ / période
Contribution volontaire à la Fondation du CRLA	10 \$
<a href="#">Plan Major – Assurance</a>	52 \$
Plan Major – PAE	18 \$

## ÉTAPE 2: INSCRIPTION AUX COURS

Dans votre portail Omnivox, cliquez sur « Inscription aux cours ».

Cliquez ensuite sur

Faire mon choix de cours



### Fiche d'inscription aux cours - Hiver 2023

Choisissez les cours que vous désirez suivre à la session Hiver 2023

#### Instructions

Choisissez ci-dessous les cours que vous désirez suivre à la session Hiver 2023.

S'il y a des problèmes avec votre inscription ou si vous désirez ajouter ou annuler des cours, vous devez quand même confirmer votre inscription maintenant et suivre les instructions qui vous ont déjà été distribuées. Vous pouvez prendre rendez-vous avec votre API en téléphonant au 450.470.0922 x3226 ou en vous présentant au local F228.

N'oubliez pas d'appuyer sur le bouton 'Confirmer votre inscription' situé au bas de la page une fois votre inscription complétée.

Une fois votre inscription complétée, vous obtiendrez un numéro de confirmation qui constitue la preuve que votre inscription a bel et bien été remise au Collège.

#### Légende

1 ▾

Vous devez indiquer vos choix par ordre préférentiel (1 = premier choix)

proposé

Cours proposé par le cégep. Pour le modifier, vous devez rencontrer votre API.

**Une pénalité  
de 30 \$  
s'appliquera  
si l'inscription  
n'est pas faite  
avant le  
1 novembre  
2022**

OUVERTURE DU MODULE :  
< Inscription aux cours >  
**5 octobre au 1er  
novembre 2022**

Selon votre cheminement, vous pourriez avoir à faire un choix de cours complémentaires ou d'éducation physique. Vous devez saisir votre choix par ordre: choix 1, choix 2 , choix 3.

Cliquez sur le nom du cours afin de consulter sa description.

### Complémentaire

Veillez indiquer 3 choix parmi les cours suivants, par ordre de préférence. L'un de ces 3 choix apparaîtra à votre horaire.

Choix par ordre	No de cours	Nom du cours
▼	105-KTM-CA	Gestion du stress
▼	105-KTN-CA	Cuisine moléculaire
▼	105-KTS-CA	Le corps humain ça S'EXEplique
▼	204-KTP-CA	La beauté des mathématiques
▼	305-KTZ-CA	La justice au quotidien

Si vous n'avez pas de choix de cours complémentaires ou d'éducation physique, vous devez tout de même confirmer votre inscription aux cours en saisissant votre mot de passe OMNIVOX et en cliquant sur **Soumettre**

## Envoi sécurisé au Cégep

Attention: une fois votre fiche d'inscription au Collège confirmée, vous ne pourrez plus la modifier à moins de prendre rendez-vous avec votre Aide Pédagogique Individuelle (API). Avant de confirmer votre inscription, assurez-vous que tous vos choix sont faits et qu'ils correspondent à vos besoins.

Mot de passe

---

**Soumettre**

**Notez et conservez votre numéro de confirmation après la validation.**

**C'est votre preuve!**



## Fiche d'inscription aux cours

Choisissez les cours que vous désirez suivre à la session

### Prenez note...

La fiche de choix de cours que vous avez remplie est présentement validée afin d'être remise au Cégep régional de Lanaudière à L'Assomption. Si votre fiche passe la validation avec succès, un numéro de confirmation apparaîtra. Prenez ce numéro de confirmation en note et conservez-le jusqu'à la remise de votre horaire. Il représente la preuve que vous avez bel et bien effectué votre choix de cours.



Merci. Votre fiche d'inscription aux cours a été remise. Vous pouvez imprimer ce formulaire complété pour le conserver.

**Votre numéro de confirmation est: 983-914-599-130-267**

Nous vous suggérons d'imprimer cette page et/ou de prendre en note votre numéro de confirmation et de les conserver jusqu'à la remise d'horaire.

**Les 2 étapes afin de confirmer votre inscription à la prochaine session sont complétées.**

**Nous vous remercions de votre collaboration!**

**En janvier prochain, vous recevrez un M.I.O. tous les détails pour la récupération de votre horaire et le début des cours.**

Pour toutes questions ou problèmes, veuillez contacter le registrariat par courriel : [assomption.registrariat@cegep-lanaudiere.qc.ca](mailto:assomption.registrariat@cegep-lanaudiere.qc.ca) ou par MIO à : Assomption registrariat.



## DATES IMPORTANTES

- 31 octobre 2022 :** Date limite de paiement
- 1 novembre 2022:** Date limite d'inscription aux cours
- 22 janvier 2023 :** Date limite d'annulation d'inscription  
Remboursement 100%  
[Formulaire d'annulation](#)
- 23 janvier 2023 :** Début des cours
- 14 février 2023:** Date limite pour annulation avec  
remboursement à 50 %
- Date limite d'annulation de cours sans échec  
Les annulations se font avec l'API, contactez le registrariat

### Désistement des assurances collectives

Restez à l'affût des communications afin de connaître les dates de désistement qui se tiennent normalement en début de session.

Pour toutes questions ou problèmes, veuillez contacter le registrariat par courriel : [assomption.registrariat@cegep-lanaudiere.qc.ca](mailto:assomption.registrariat@cegep-lanaudiere.qc.ca) ou par MIO à : Assomption registrariat ou au 450.470.0922 poste 3226.